

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE RÉCITATION L'ÉCHO DES MOTS 2023**

### **Admission des élèves :**

Le concours est ouvert aux élèves du CE1 à la 5<sup>e</sup> et se divise en 3 catégories de classes : CE1/CE2 ; CM1/CM2 ; 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>.

Le concours se déroule en 2 phases, une journée de qualification (le 10 mars 2023) et la finale (le 24 mars 2023).

Entre un et trois élèves par classe peuvent être inscrits à la première phase, à l'issue de laquelle seront sélectionnés les finalistes.

Attention, les inscriptions sont limitées, et sont ouvertes **jusqu'au 10 février 2023**.

### **Choix et envoi des textes :**

Les textes doivent être issus de recueils de poésie ou de récitation du patrimoine littéraire français. Aucune production personnelle ne peut être présentée.

Les établissements remettent les textes de leurs participants dans un courriel (à l'adresse [motsetregards@gmail.com](mailto:motsetregards@gmail.com)) comportant :

- nom de l'établissement, - niveau de classe, - nom de l'enseignant, - nom des élèves, - le titre et l'auteur du poème ou de la récitation.

Les textes doivent être joints à l'inscription et remis **au plus tard le 10 février 2023**.

### **Épreuve :**

Les participant(e)s doivent réciter leur texte par cœur en suivant exactement le texte remis aux membres du jury.

Le texte ne peut durer plus de 3 minutes, les élèves d'une même classe choisissent

des textes différents.

Les participant(e)s doivent réciter le texte en commençant par indiquer son titre et son auteur uniquement. Il n'est pas permis de faire des commentaires avant ou après la récitation.

Les finalistes pourront, s'ils le souhaitent, présenter un autre texte que celui donné lors de la phase de qualification.

### **Notation :**

Les participants sont notés sur une échelle de 1 à 6 dans chacun des critères suivants :

LA VOIX ET L'ARTICULATION =

LE RESPECT DU TEXTE ET DE SA PONCTUATION =

LA COMPRÉHENSION DU TEXTE =

L'INTERPRÉTATION =

LA PRÉSENCE PHYSIQUE =

**L'ORIGINALITÉ DU TEXTE =**

IMPRESSION GÉNÉRALE (en cas d'égalité) =

### **Résultat :**

En cas d'égalité, sera déclaré **vainqueur l'élève qui aura obtenu le plus de points en impression générale et en originalité**. Seuls les trois premiers de la finale seront récompensés.

Le jury sera composé d'au moins trois membres. Il n'y aura pas de discussion entre les membres du jury. Seules les notes seront prises en compte pour départager les candidats.

### **Prix :**

Premier prix

- deux places de spectacle choisies par Mots et Regards.

Deuxième prix

- un recueil de poésie et un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.

Troisième prix

- un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.

**Association Mots et Regards**

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 [motsetregards@gmail.com](mailto:motsetregards@gmail.com)

 09 72 43 50 38

 [motsetregards.org](http://motsetregards.org)

